

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 46 (1917)

Heft: 3

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — † *M^{lle} Golliard.* — Mercredi matin, 10 janvier, le corps enseignant du IV^{me} arrondissement B. accompagnait au champ du repos la dépouille mortelle de *M^{lle} Alice Golliard*, institutrice à Matran.

C'est à Mézières, sous le toit paternel, que *M^{lle} Golliard* a terminé prématurément une carrière qui donnait les plus belles espérances.

Elle était née en 1892 ; elle obtint son brevet d'institutrice en 1910. La Direction de l'Instruction publique lui confia alors l'école de Matran. Elle s'acquitta de ses fonctions avec un vrai dévouement jusqu'à fin 1916. C'est avec une sincère émotion que ses collègues, une cinquantaine d'institutrices et instituteurs, répondant à l'appel de M. J. Risse, inspecteur scolaire, sont venus avec lui rendre les derniers honneurs à la regrettée défunte.

La commune de Matran était représentée aux obsèques par M. Descloux, son zélé curé, par l'autorité communale et scolaire et par un groupe d'élèves. La population de Mézières elle-même s'est associée à ces témoignages de sympathie. L'émouvant « chant funèbre » de H.-G. Nægeli a terminé la cérémonie de l'inhumation.

L. P.

Genève. — Dernièrement a eu lieu le concours pour l'entrée en stage dans les écoles primaires. L'affluence du côté féminin n'a pas diminué, tandis qu'elle s'est fait beaucoup moins sentir du côté masculin. Dix-huit candidats se sont présentés, et encore sur ce nombre, quelques-uns ont déclaré à l'avance qu'ils ne comptaient pas entrer actuellement dans l'enseignement primaire, mais que leur intention était de poursuivre leurs études à l'Université. En revanche, du côté des demoiselles, le nombre des candidates a été de 62. Il y a pléthore. Malgré les avis officiels qui ont été donnés au sujet du recrutement limité du corps enseignant primaire, la carrière de l'enseignement exerce une attraction toujours plus grande sur les jeunes filles. Le public ne tient pas compte des avertissements de l'autorité scolaire.

France. — *L'Aide fraternelle* est un groupement constitué, dès 1914, par la réunion des diverses Amicales d'instituteurs et d'institutrices de la Seine, avec cet objectif unique : soulager les misères matérielles et les détresses morales causées par la guerre, et, notamment, créer — par le moyen d'une souscription permanente organisée entre ses membres — un fonds de réserve destiné à venir en aide, après la cessa-

tion des hostilités, aux veuves et aux orphelins des maîtres tués à l'ennemi.

Après avoir dépensé en secours de toute sorte plus de 180,000 fr., elle a en caisse, à l'heure actuelle, 400,000 fr. environ. Comme elle prêchait d'exemple, elle a cru pouvoir solliciter du Conseil général de la Seine une contribution à l'œuvre très belle dont elle assure le fonctionnement ; le Conseil vient de répondre généreusement à l'invitation pressante de l'Aide fraternelle. Dans sa séance du 6 décembre dernier, il a adopté un projet de délibération aux termes duquel :

1^o Les *instituteurs de la Seine* qui, « accomplissant en temps de guerre un service militaire, sont atteints, dans l'exécution de ce service, de blessures ou d'infirmités ouvrant droit à une pension militaire, recevront, s'ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions, une allocation départementale annuelle et viagère destinée à compléter, *jusqu'à concurrence de quinze cents francs*, la pension militaire ou civile la plus élevée à laquelle ils auront droit ».

2^o La pension des *veuves des instituteurs décédés* dans l'accomplissement de leur service militaire sera complétée de même jusqu'à concurrence de *quinze cents francs*.

3^o Le *même avantage* est accordé *aux orphelins* de ces instituteurs jusqu'à l'âge de 18 ans, si leur mère est décédée ou déclarée inhabile à recueillir la pension.

Allemagne. — L'idée de la réforme scolaire dans un sens nettement démocratique fait de notables progrès en Allemagne, ainsi que le prouve la motion votée par le Landtag prussien et qui engage le gouvernement de la Prusse :

a) A étudier comment le passage dans les écoles supérieures et l'obtention du diplôme de maturité pourront être facilités aux élèves ayant parcouru tout le cycle des études primaires ;

b) A prendre au plus tôt des mesures rendant possible à un grand nombre d'écoliers primaires bien doués la fréquentation des écoles supérieures et, par conséquent, l'accès à toutes les professions indistinctement ;

c) A permettre, par une augmentation des crédits, aux étudiants distingués dénués de ressources, de se destiner en plus grand nombre que par le passé aux carrières pour lesquelles les études universitaires sont une préparation nécessaire. Ces trois vœux sont considérés par la *Pädagogische Zeitung*, comme les avant-coureurs d'une réforme profonde.